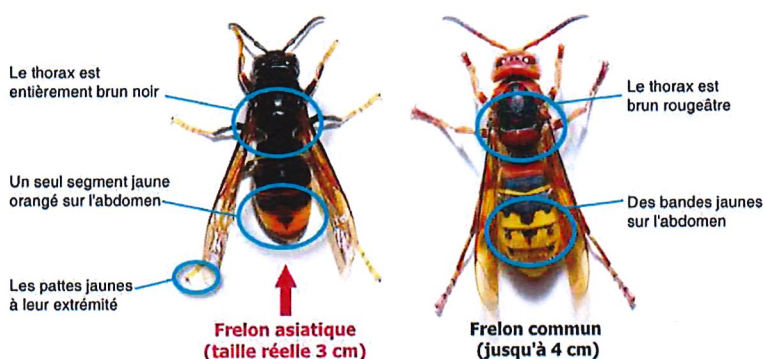




MAIRIE DE  
CANAPPEVILLE

## Luttes contre les frelons asiatiques



Madame, Monsieur,

Le frelon asiatique se développe fortement sur le territoire et impacte l'apiculture et la biodiversité. Il est classé danger sanitaire de seconde catégorie, du fait de son impact sur l'abeille domestique et la production de miel. Sa piqûre représente un risque élevé pour les personnes allergiques ou pour les personnes intervenant dans les espaces verts car les attaques peuvent être massives. C'est pourquoi il faut être vigilant lorsque le nid est à hauteur d'homme ou proche des habitations. Avant d'entreprendre des travaux de toitures ou de taille, observer l'environnement pour repérer des mouvements d'insectes.

En cas de détection d'un nid, n'intervenez pas seul et contactez la plateforme Départementale du Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure au **02 77 64 54 27**.

Les personnes vous conseilleront et vous orienteront vers une entreprise agréée pour permettre une destruction efficace du nid. Il garantit l'intervention d'une entreprise labellisée et utilisant des produits et méthodes de destructions agréées.

Le Conseil Municipal de Canappeville s'associe au Département pour **aider financièrement** à la destruction des nids de frelons asiatiques :

- Le Département prend en charge 30% du coût de la destruction (dans la limite de 100 Euros) si la destruction est faite par une entreprise agréée.
- la Commune prend en charge 50% de ce qu'il reste à payer (dans la limite de 80 Euros).

**Exemple** : si la destruction du nid coûte 100 Euros, le Département prend directement en charge 30 Euros.

Reste à charge : 70 Euros.

**La commune rembourse alors 35 euros** (sur présentation de la facture).

Toutes les informations sont disponibles : [www.frelonasiatique27.fr](http://www.frelonasiatique27.fr) ou en Mairie

Attention la destruction sauvage du nid engendre un risque très élevé d'attaque massive, favorise la dispersion des reines qui recréeront d'autres nids et n'engage aucune participation financière.

Le piégeage est déconseillé car il présente un risque important pour les populations d'insectes locales.

Madame le Maire  
Laurence DUVAL

